

	
Délibération n° 37	Conseil Municipal du Mardi 30 Juin 2020
Direction des Ressources Humaines	Domaine de compétence : 4-1 - Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale
Le Mardi trente Juin deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 22/06/2020</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 02/07/2020</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoins, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Grégory HURTREL à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN,</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE</p>
Objet : Création de 6 postes	
Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Création de postes au tableau des effectifs.

Vu l'art 34 de la loi du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, précisant que les emplois de chaque Collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la dite collectivité ou du dit établissement.

Vu la consultation en date du 25 Juin 2020 du Comité Technique,

Vu la tableau des effectifs,

Considérant que la Ville d'Etaples-sur-mer a toujours souhaité, en fonction de ses possibilités budgétaires, mettre à disposition des structures communales, du personnel compétent pour un meilleur fonctionnement.

Considérant que 16 agents remplissent non seulement les critères pour un avancement de grade mais ont également reçu des avis favorables motivés de leur hiérarchie,

Considérant l'existence de 10 postes non pourvus, correspondants au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de procéder à la création de 6 postes selon la catégorie suivante :

Catégorie A

Filière Sportive

1 Conseiller Principal des APS (Activités Physiques et Sportives)

Catégorie C

Filière Administrative

2 Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} Classe

Filière Technique

3 Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} Classe

Le coût sera imputé au chapitre 012 article 64111.

La délibération est adoptée par 29 voix pour

Vu pour être affiché le 02 Juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

